

CQP Technicien sportif de tir à l'arc

RNCP28952 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15495
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	03/03/2022

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015**Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) Sport - Fédération Française de tir à l'arc (FFTA)**<http://www.ffa.fr>**FEDERATION FRANC TIR L ARC · SIRET : 78475437600068**

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANC TIR L ARC	78475437600068	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le CQP technicien sportif de tir à l'arc est la personne qui exerce de façon occasionnelle au sein d'une structure proposant des activités d'encadrement mais également qui répond aux obligations liées à l'article L212-1 du Code du sport. Il encadre en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités de tir à l'arc jusqu'au niveau national, dans la limite de 12 pratiquants.

Ses activités sont :

- Concevoir un projet d'entraînement.
- Encadrer des séances de tir à l'arc auprès de publics adultes et enfants en vue de leur faire atteindre leur objectif compétitif.
- Manager des ressources humaines et logistique lors des échéances sportives.
- Régler le matériel en vue de produire une performance.
- Assurer la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances et connaître pendant, la pratique du tir à l'arc, la conduite à tenir en situation d'incident ou d'accident.

Depuis le 1er mars 2017, les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée par leur médecin traitant. Par conséquent, une qualification complémentaires optionnelle "Activités Physiques et sportives sur prescription médicale" a été créée par la CPNEF Sport.

Celle-ci vise les activités suivantes :

- Accueil des publics atteints de maladies chroniques et/ou d'Affection de Longue Durée (ALD) afin de les encourager vers une activité physique durable permettant d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien,
- Transmission d'une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants,
- Programmation et la planification des séances d'activités physiques et sportives adaptées au regard des caractéristiques des personnes et des objectifs visés,
- Garantie des conditions de pratique sécurisées dans l'environnement concerné pour les pratiquants et les tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable de :

Établir un diagnostic du niveau et besoins de ses archers

Déterminer un objectif sportif

Planifier la saison en intégrant les facteurs de la performance

Programmer des cycles d'entraînement

Utiliser des outils d'aide à la performance

Définir une stratégie de tir

Optimiser les habiletés techniques pour la compétition

Développer les qualités physiques de l'archer pour la compétition

Préparer mentalement l'archer à la compétition

Apprendre aux archers à entretenir et régler leur matériel

Évaluer et analyser

En compétition le temps qui précède le début des tirs

En compétition les archers pendant le temps de tir

L'après compétition

Le comportement des archers sur un terrain de compétition

Vérifier le matériel

Choisir et adapter le matériel aux archers

Régler le matériel de compétition

Entretenir le matériel

Assurer sa propre sécurité

Assurer la sécurité du site

Assurer la sécurité du pratiquant

Assurer la sécurité des tiers

Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale

Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Favoriser un environnement valorisant les conduites citoyennes.

Compétences spécifiques à la qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et sportives sur prescription médicale » :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant ;
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques ;
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique;
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

Blocs de compétences

RNCP28952BC01 — Conception d'un projet d'entraînement en tir à l'arc auprès de pratiquants ayant un objectif individuel et/ou collectif

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Établir un diagnostic du niveau et besoins de ses archers
- Déterminer un objectif sportif.
- Planifier la saison en intégrant les facteurs de la performance
- Utiliser des outils d'aide à la performance

Modalités d'évaluation :

- épreuve dossier
- entretien
- épreuve vidéo

RNCP28952BC02 — Encadrement de séances de tir à l'arc auprès de publics adultes et/ou enfants en vue de leur faire atteindre leur objectif compétitif en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

Définir une stratégie de tir
Optimiser les habiletés techniques pour la compétition
Développer les qualités physiques de l'archer pour la compétition
Préparer mentalement l'archer à la compétition
Apprendre aux archers à entretenir et régler leur matériel
Evaluer et analyser

Modalités d'évaluation :

- mise en situation pédagogique
- entretien

RNCP28952BC03 — Management des ressources humaines et logistique lors des échéances sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Évaluer et analyser
- En compétition le temps qui précède le début des tirs
- En compétition les archers pendant le temps de tir
- L'après compétition
- Le comportement des archers sur un terrain de compétition

Modalités d'évaluation :

- épreuve vidéo
- épreuve dossier

RNCP28952BC04 — Gérer le matériel en vue de produire une performance

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

Vérifier le matériel
Choisir et adapter le matériel aux archers
Régler le matériel de compétition
Entretenir le matériel

Modalités d'évaluation :

- épreuve de réglage d'un archer
- rapport d'activité

RNCP28952BC05 — Protéger les archers et les tiers en situation d'incident ou d'accident

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

Assurer sa propre sécurité ;
Assurer la sécurité du site ;
Assurer la sécurité du pratiquant ;
Assurer la sécurité des tiers ;
Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale ;
Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes.
Favoriser un environnement valorisant les conduites citoyennes

Modalités d'évaluation :

- épreuve pédagogique si un incident survient
- épreuve dossier

RNCP28952BC06 — Qualification complémentaire optionnelle «Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale»

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant;
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques;
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique;
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation :

- Une épreuve d'évaluation des connaissances (QCM) mobilisant les connaissances liées à l'intervention dans le contexte de l'activité physique sur prescription médicale.
- Une épreuve d'expression écrite (dossier) présentant un programme ou cycle de séances adaptées prenant en compte une démarche d'activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP).

Une page du dossier sera réservée à la conception du plan d'organisation des secours concernant le lieu de pratique des séances.

Ce bloc de compétences est optionnel et permet au titulaire de compléter son champ d'intervention et d'en faire reconnaître les compétences associées.

Il est évalué par deux évaluateurs.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le technicien sportif de tir à l'arc exerce son activité principalement au sein des associations sportives affiliées à la FFTA, ou à une des fédérations multisports et affinitaires ou au sein de structures du secteur privé.

Le titulaire de la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et sportives sur prescription médicale":

- exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du CQP auquel il est associé : associations à objet sportif, structures professionnelles, etc. Dans le cadre de ses activités, l'animateur est en capacité d'intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien sportif; entraîneur

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.
- Convention collective nationale du sport (avenant n°1).

Pour la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 144, relatif à la prescription, par le médecin traitant, de l'activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux

Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche

Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- un représentant de la CPNEF collègue salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collègue employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFTA ou son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/03/2022
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28952/>